



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°28
Séance du 30 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **30 JUILLET à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Pierre BAILLY-BECHET, Stéphane CANTE, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT.

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Roger Ribollet

Aurélien BERRY, Sophie GUINET, Franck RAMPON, Gaëlle LABALME, Elise AUCLAIR-BURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **8**

Date de la convocation : 26 juillet 2024

Date d'affichage : 26 juillet 2024

Ce conseil municipal se tient à la suite du constat d'absence de quorum lors du conseil municipal du vendredi 26 juillet 2024. Le quorum n'est donc pas exigé pour ce conseil.

N 28 - Demande de subvention DETR/DSIL pour la sécurisation de l'accès école

M. le Maire rappelle le projet de sécuriser l'accès à l'école, garderie et mairie avec la mise en place d'un visiophone.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Etat	40 %	4 000 € HT
Auto-financement	60 %	6 000 € HT
Total		10 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ADOpte l'opération de sécurisation de l'accès école garderie mairie,**

➤ **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**

➤ **AUTORISE M. le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,**

➤ **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**

➤ **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT